

Ressources humaines

Les accueillants familiaux apparaissent comme les grands oubliés de la crise Covid-19

Publié le 12/05/20 - 14h47

Les 9 400 accueillants familiaux ont eu un rôle clé dans la prévention du Covid-19 auprès des personnes âgées ou handicapées. Pourtant, ils n'ont pas été prioritaires pour les masques et n'ont droit ni au chômage partiel ni aux primes.

9 400 familles d'accueil hébergent 365 jours par an près de 7 000 personnes âgées et 8 000 en situation de handicap. Chaque accueillant familial peut héberger, selon l'agrément délivré par le président du conseil départemental, entre une et trois personnes. Comme les assistants maternels agréés, les familles d'accueil sont rémunérées directement par les personnes concernées, elles-mêmes bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH). À la différence des assistants maternels, leur engagement est permanent. Et les familles d'accueil n'ont pas failli lors de cette crise sanitaire puisque, selon l'Institut de formation de recherche et d'évaluation des pratiques médico-sociales (Ifrep), seules trois suspicions de Covid-19 ont été enregistrées sur l'ensemble des accueils de l'Hexagone et d'outre-mer.

Pourtant, elles ont souvent eu l'impression d'être les grandes oubliées de la crise. Elles ont bénéficié tardivement d'une distribution de masques (lire notre [article](#)) et d'une doctrine dédiée — les premières consignes ministérielles datent du 9 avril. Elles ne disposent pas, à la différence des salariés ou des micro-entrepreneurs, d'un dispositif de chômage partiel ou d'indemnisation lié à la suppression des nouvelles entrées pendant la période de confinement et ne sont pas non plus désignées comme bénéficiaires de la prime Covid-19. Enfin, aucun dispositif de droit au répit n'est envisagé pour ces professionnels qui ont souvent fait le choix, crise sanitaire oblige, d'assumer sans aide extérieure une prise en charge 24 heures sur 24.

Une surveillance non stop sans relais

"Nous accueillons trois personnes âgées, expliquent à Hospimedia Marie et Laurent Provôt, présidents de France accueil familial. Quand la mesure s'est imposée aux Ehpad, nous avons décidé d'interdire les visites à notre domicile en dehors de celle des professionnels de santé. Nos accueillis ont été confinés avec nous sans pouvoir bénéficier pour l'un de son accueil de jour Alzheimer et pour un autre de ses réunions au club du troisième âge. Habituellement, nous salarions une aide ménagère qui nous supplée un jour par semaine. Pour limiter les risques de contamination nous lui avons demandé de ne plus venir. Nous sommes fiers d'avoir préservés nos aînés mais nous sommes fatigués."

Pour les courses, la famille d'accueil a pu compter sur la solidarité dans leur petit village du Pizou (Dordogne). "Mais, précise Laurent Provôt, certains accueillants se sont retrouvés dans des situations vraiment difficiles les premières semaines à devoir faire les courses sans protection et sans aide pour compenser l'absence de relais extérieurs." Les personnes en situation de handicap qui choisissent l'accueil familial ont souvent des activités en journée qui ont toutes fermé leurs portes : établissement et service d'aide par le travail (Esat), accueils de jour en psychiatrie, groupes d'entraide mutuelle (Gem)... Comme les familles naturelles, les familles d'accueil ont dû faire face.

Des situations très variables d'un département à l'autre

Ces professionnels, souvent peu considérés par le secteur médico-social sont plus ou moins bien accompagnés par les conseils départementaux où leur poids varie beaucoup selon la politique développée. Ainsi, ils sont 680 à la Réunion contre moins de 5 dans certains départements, selon la dernière enquête de l'Ifrep. Avec ses 163 accueillants, la Gironde est un département de taille moyenne qui croit aux vertus de ce type d'accueil. *"C'est une forme d'accueil qui nous semble tout à fait pertinente dans la palette des accueils inclusifs à développer, explique Amélie Laborde, chef du service des accueils et de l'appui médico-social et du projet 100% inclusif de la Gironde, mais il est difficile de recruter de nouvelles familles car le statut est peu protecteur. Cette crise l'a malheureusement parfaitement illustré."* Avec ses travailleurs sociaux et ses psychologues, le département de la Gironde a accompagné les accueillants. Il a également lancé une enquête pour objectiver les pertes financières.

"Malgré les alertes nombreuses auprès des cabinets ministériels, du défenseur des droits, à l'Assemblée nationale et au Sénat (voir les questions posées [ici](#) et [là](#)), les accueillants familiaux ont été complètement oubliés de tous les dispositifs de compensation alors même qu'ils ont été parmi les professionnels les plus efficaces pour prévenir, avec du bon sens et peu de moyens, la dispersion du virus, analyse Catherine Horel de l'Ifrep. Certains départements réfléchissent à des fonds de compensation pour ceux qui ont perdu des revenus durant la crise, 7 à 8% des accueillants dans les 40 départements sur lesquels nous avons enquêté. Mais quand sera-t-il ailleurs ?" Alors que la doctrine de déconfinement du secteur handicap (lire notre [article](#)) met l'accent sur toutes les formes de répit, le besoin de ces professionnels pas comme les autres sera-t-il entendu ?

Emmanuelle Deleplace

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur <http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonné ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou sur <http://www.hospimedia.fr/contact>